



RESTAURER LES COURS D'EAU

> RETABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

AMENAGEMENT D'OUVRAGES SUR LA ROMME ET SES AFFLUENTS

SMBVAR

PROBLÉMATIQUE

Les cours d'eau du bassin de la Romme présentent de nombreux ponts routiers dont le seuil crée un obstacle à l'écoulement de l'eau. Ces phénomènes sont souvent dû à un approfondissement du cours d'eau de part et d'autre de l'ouvrage. D'autres obstacles ont autrefois été construits pour retenir l'eau mais n'ont plus d'utilité aujourd'hui.

Ces ouvrages engendrent de multiples conséquences :

- Obstacle à la circulation des poissons
- Erosion des berges en aval de l'ouvrage
- Stagnation de l'eau et envasement en amont de l'ouvrage
- Baisse de la qualité de l'eau par effet cumulé

NOTRE ACTION

Dix ouvrages répartis sur les cours d'eau de la Romme, de la Coudre, du Rai profond, du ruisseau de Chevigné, de la Bénaudière, de la Rebillarderie et du Vau Marin ont fait l'objet de travaux.

L'objectif est de permettre la libre circulation de l'eau, de la faune aquatique et des sédiments.

Les ouvrages ont été supprimés, remplacés ou aménagés. L'aménagement consiste à apporter en aval de l'obstacle des cailloux afin d'étager la chute d'eau et permettre la remontée des poissons.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Suppression d'un ouvrage n'ayant plus d'utilité
- > Remplacement d'une buse par une passerelle pour un passage agricole
- > Remplacement d'une buse par un dalot (buse rectangulaire) pour un passage agricole
- > Création de 4 passages à faune sous les voies départementales
- > Apport de cailloux en aval de 7 franchissements routiers



Remplacement par une passerelle



Remplacement par un dalot



Réalisation d'un passage à faune



Apport de cailloux en aval du pont

L'ACTION EN CHIFFRES

75 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

